



GESTION ECONOMOME DE L'EAU

En application de l'arrêté préfectoral n°2018-0971 du 26/07/18, qui a placé la Maurienne en situation de vigilance, nous vous recommandons d'adopter une gestion économe de l'eau, afin de retarder les mesures de restrictions.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir :

- Restreindre les usages secondaires : nettoyages des voitures, lavages extérieurs...
- Réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- Réduire les consommations d'eau domestique,
- Procéder à des arrosages modérés des espaces verts, éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes.

Ces recommandations sont applicables jusqu'au 31/08/18. En fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique, ces mesures pourront être prorogées ou renforcées, et feront l'objet d'une nouvelle information auprès des usagers.

Comptant sur votre coopération,
Cordialement

Pour le SIAEP Porte de Maurienne,
Le Président,

